

COMMUNIQUÉ DE PRESSE CONJOINT (Centre international de recherche sur le cancer et Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires)

Publication des résultats de l'évaluation des dangers et des risques liés à l'aspartame

Genève – Les évaluations portant sur les effets sur la santé de l'aspartame, un édulcorant sans sucre, sont publiées aujourd'hui par le [Centre international de recherche sur le cancer](#) (CIRC) et le [Comité mixte d'experts des additifs alimentaires de l'Organisation mondiale de la Santé \(OMS\) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#). Citant une « indication limitée » de cancérogénicité pour l'homme, le CIRC a classé l'aspartame comme « *peut-être* cancérogène pour l'homme » ([groupe 2B du CIRC](#)) et le Comité mixte a réaffirmé la dose journalière admissible de 40 mg par kilogramme de poids corporel.

L'aspartame est un édulcorant artificiel (chimique) largement utilisé dans divers produits alimentaires et boissons depuis les années 1980, y compris les boissons à faible teneur en calories (ou « light »), les chewing-gums, la gélatine, la crème glacée, les produits laitiers tels que le yogourt, les céréales pour le petit-déjeuner, le dentifrice et les médicaments tels que les pastilles contre la toux ou les vitamines à croquer.

« Le cancer figure parmi les principales causes de décès dans le monde. Chaque année, une personne sur six meurt d'un cancer. La science ne cesse de progresser dans son évaluation des éventuels facteurs qui induisent ou favorisent le développement d'un cancer, dans l'espoir de réduire ces chiffres ainsi que le bilan humain », a déclaré le D^r Francesco Branca, Directeur, Département Nutrition et sécurité sanitaire des aliments de l'OMS. « Les évaluations concernant l'aspartame ont indiqué que, si la sécurité sanitaire ne constitue pas une préoccupation majeure compte tenu des doses couramment utilisées, des effets potentiels ont été décrits et doivent faire l'objet d'études plus nombreuses et plus approfondies. »

Les deux organismes ont mené des examens indépendants, mais complémentaires en vue d'évaluer le danger cancérogène potentiel ainsi que d'autres risques pour la santé associés à la consommation d'aspartame. C'était la première fois que le CIRC menait une évaluation de l'aspartame et la troisième fois pour le Comité mixte.

Après avoir examiné la littérature scientifique disponible, les deux évaluations ont relevé des limitations concernant les données disponibles sur le cancer (et d'autres effets sur la santé).

Le CIRC a classé l'aspartame comme « peut-être cancérogène pour l'homme » (groupe 2B) sur la base d'une « indication limitée » de cancer chez l'homme (en particulier, pour le carcinome hépatocellulaire, qui est un type de cancer du foie). En outre, il existait une « indication limitée » de cancer chez l'animal de laboratoire, de même qu'une « indication limitée » concernant les mécanismes possibles d'action cancérogène.

Le Comité mixte a conclu que les données évaluées ne fournissaient aucun motif suffisant justifiant une modification de [la dose journalière admissible de 0 à 40 mg par kilogramme de poids corporel](#) précédemment établie pour l'aspartame. Par conséquent, le Comité mixte a réaffirmé qu'une personne

peut consommer de l'aspartame sans risque dans la limite de cette quantité journalière. Par exemple, avec une canette de boisson gazeuse light contenant 200 ou 300 mg d'aspartame, un adulte pesant 70 kg devrait consommer plus de 9 à 14 canettes par jour pour dépasser la dose journalière admissible, en supposant aucun autre apport en aspartame provenant d'autres sources alimentaires.

L'identification des dangers par le CIRC constitue la première étape fondamentale pour comprendre la cancérogénicité d'un agent en identifiant ses propriétés spécifiques et son potentiel nocif, c'est-à-dire le cancer. Les classifications du CIRC mettent en évidence la solidité des preuves scientifiques quant à la capacité d'un agent à causer un cancer chez l'homme, mais elles ne révèlent pas le risque de développer un cancer à un niveau d'exposition donné. L'évaluation du danger menée par le CIRC tient compte de tous les types d'expositions (p. ex. alimentaires, professionnelles). La classification fondée sur la solidité des preuves dans le groupe 2B est le troisième niveau le plus élevé sur [les quatre niveaux](#), et elle est généralement utilisée dans les deux situations ci-après : lorsqu'il existe une indication limitée, mais insuffisante, de cancer chez l'homme ou une indication suffisante de cancer chez l'animal de laboratoire, mais pas dans les deux situations à la fois.

« Les conclusions présentant une indication *limitée* quant à la cancérogénicité pour l'homme et l'animal, et des données mécanistiques *limitées* sur la manière dont la cancérogénicité peut se produire, soulignent la nécessité de mener davantage de travaux de recherche afin de mieux comprendre dans quelle mesure la consommation d'aspartame présente un danger cancérogène », a déclaré la D^{re} Mary Schubauer-Berigan, Programme des *Monographies* du CIRC.

Les évaluations des risques menées par le Comité mixte permettent de déterminer la probabilité qu'un type particulier d'effets nocifs, c'est-à-dire un cancer, se produise dans certaines conditions et à certains niveaux d'exposition. Il n'est pas inhabituel que le Comité mixte tienne compte des classifications du CIRC dans ses délibérations.

« Le Comité mixte a également examiné les éléments de preuve concernant le risque de cancer, dans le cadre d'études menées chez l'animal et chez l'homme, et a conclu que les données faisant état d'une association entre la consommation d'aspartame et le cancer chez l'homme ne sont pas convaincantes », a déclaré le D^r Moez Sanaa, Chef de l'Unité Normes et avis scientifiques sur l'alimentation et la nutrition de l'OMS. « Nous avons besoin de meilleures études avec un suivi plus long et des questionnaires sur l'alimentation répétés dans les cohortes existantes. Nous avons besoin d'essais contrôlés randomisés, y compris des études sur les voies mécanistiques pertinentes pour la régulation de l'insuline, le syndrome métabolique et le diabète, en particulier en lien avec la cancérogénicité.

Les évaluations du CIRC et du Comité mixte concernant les effets de l'aspartame étaient fondées sur des données scientifiques collectées auprès de différentes sources, notamment des articles évalués par des pairs, des rapports gouvernementaux et des études menées à des fins réglementaires. Les études ont été examinées par des experts indépendants, et les deux comités ont pris des mesures pour garantir l'indépendance et la fiabilité de leurs évaluations.

Le CIRC et l'OMS continueront d'effectuer un suivi des nouvelles données probantes et encouragent les groupes de recherche indépendants à réaliser d'autres études sur l'association potentielle entre l'exposition à l'aspartame et les effets sur la santé des consommateurs.

CONTACTS POUR LES MÉDIAS

Véronique Terrasse, chargée de communication, CIRC, terrassev@iacr.who.int

Service médias de l'OMS : mediainquiries@who.int